

APERÇU HISTORIQUE DES QUARTIERS

« SERVETTE / PETIT-SACONNEX »

DOMINIQUE SCHOENI

<i>Introduction</i>	2
LE SECTEUR CASS DE LA SERVETTE-PETIT-SACONNEX	2
SECTEUR CASS ET SOUS-SECTEURS GIREC	3
LE « QUARTIER »	3
<i>Le développement de Genève sur la rive droite</i>	4
<i>La fusion de communes genevoises</i>	4
<i>Le quartier de la Servette</i>	5
<i>Cités ouvrières et coopératives d'habitations : l'exemple de Vieusseux</i>	6
<i>L'installation des organisations internationales</i>	9
<i>L'après-guerre : les premiers ensembles d'habitation de la proche périphérie</i>	9
<i>Les années 60 : la construction de grands ensembles autour du Petit-Saconnex</i>	11
<i>Le tournant des années 70</i>	12
<i>Evolution actuelle</i>	14
<i>Centres de loisirs, Maisons de quartier</i>	15

Introduction

Le secteur CASS de la Servette-Petit-Saconnex

Le secteur CASS de la Servette-Petit-Saconnex recouvre une grande partie de la rive droite de la commune de Genève. Il présente une grande hétérogénéité entre ses différentes parties, autant au niveau urbanistique et architectural qu'au niveau de leur composition sociale. A ce titre, on peut considérer d'une manière globale que la petite ceinture (avenue Wendt, rue Hoffman et avenue Giuseppe Motta) d'une part, et l'axe de la route de Meyrin de l'autre, marquent des limites importantes entre des secteurs qui présentent des différences remarquables dans la forme de leur tissu urbain. Au sud de la petite ceinture, le quartier de la Servette présente une forme d'urbanisation ancienne : les bâtiments sont disposés en îlots, alignés sur le réseau des rues et des voies de circulation. Centre urbain périphérique, zone commerciale importante au croisement de grands axes de circulation, cette partie du périmètre se distingue par une grande mixité dans sa population. Elle est très liée dans son fonctionnement au centre-ville. De l'autre côté de l'avenue Giuseppe-Motta, autour de l'ancien village du Petit-Saconnex, les ensembles résidentiels et les zones de villas composent un tissu urbain plus lâche, laissant une large place aux espaces verts. Globalement, la population résidente présente une mixité moins importante que les quartiers proches du centre. L'influence du secteur des organisations internationales est ici très sensible, de la route de Ferney jusqu'à la route de Meyrin, cette dernière marquant la limite avec les quartiers plus populaires de la Cité-Vieuses et des Franchises. Entre la Servette et la place des Nations enfin, les ensembles résidentiels de Beaulieu et de Vermont présentent une typologie particulière, et n'ont pas connu de transformations majeures depuis leur construction, entre les années 50 et 60.

Supprimé :

Le développement urbain durant le vingtième siècle permet de mieux comprendre l'apparence actuelle des différents quartiers : l'accroissement de la part du secteur tertiaire au centre ville, le développement de l'aéroport et des organisations internationales ont conduit au réaménagement des quartiers centraux et à la densification progressive des quartiers périphériques. Durant la seconde moitié du vingtième siècle, la ville s'est étendue rapidement au delà de ses limites administratives, rejoignant les communes périurbaines pour former une vaste agglomération. Ce développement se heurte aujourd'hui à l'exiguïté du territoire et au manque de terrains constructibles, ce qui explique la pression forte exercée sur les zones encore peu densifiées, comme les zones de villas classées en troisième zone de développement. A l'avenir, le vaste périmètre que recouvre le secteur CASS devrait encore connaître des transformations. L'installation de nouvelles activités tertiaires et commerciales dans les secteurs de Chandieu et de Sécheron, et le développement des secteurs de l'aéroport et des organisations internationales continueront d'exercer une influence forte sur l'ensemble des quartiers entre la Servette et le Petit-Saconnex, que ce soit au niveau de leur aménagement, de leur composition sociale ou de leurs usagers. La densification des zones

villas, entamée depuis la fin des années 50 puis freinée dans les années 80 par les oppositions des associations d'habitants, se poursuit aujourd'hui d'une manière plus mesurée.

Secteur CASS ET sous-secteurs GIREC

La présente description s'appuie sur les délimitations du secteur CASS et des sous-secteurs GIREC (Groupe Interdépartemental Représentation Cartographique). Celles-ci ne doivent toutefois pas être considérées comme absolues intangibles. En effet, le découpage d'un espace urbain en zones disjointes apparaît clairement insatisfaisant lorsque l'on considère les différentes représentations que s'en font les acteurs sociaux. La sectorisation doit être considérée comme un outil heuristique qui permet d'articuler des comparaisons entre les différentes parties de la ville. La présente description de traits particuliers à certains quartiers constitue ainsi souvent une forme de réduction de la réalité sociale, nécessaire sans doute, mais qui ne doit pas faire oublier que les limites intra-urbaines *vécues* et *pratiquées* sont plus floues que celles qui peuvent être tracées sur une carte. A titre d'exemple, on notera que l'impact des axes de circulation dans le paysage urbain, s'il est loin d'être négligeable en terme de nuisances, ne doit pas être surévalué en terme de limite. La prise en compte de la mobilité des habitants et des usagers montre que leur caractère de frontières urbaines est négocié dans la pratique et dépend de nombreux facteurs (parcours scolaires et professionnels, proximité des commerces dans le périmètre, accès aux espaces verts et aux lieux de loisirs, etc.).

Il faut également souligner que le découpage GIREC n'est pas utilisé par toutes les institutions et que des divergences importantes existent entre les différentes sectorisations. On relèvera en particulier que les Maisons de Quartiers exercent généralement une influence bien au delà des limites qui leur sont assignées.

Le « quartier »

Dans ce document, nous utilisons également souvent le terme de "quartier", qui renvoie à une problématique similaire à celle des secteurs GIREC. Incontournable, cette notion s'avère toutefois souvent très imprécise. Elle recouvre une réalité vaste et complexe, englobant autant les formes du bâti que les dimensions sociales, économiques ou culturelles susceptibles de distinguer différentes parties dans l'ensemble de la ville. Utilisé communément par ses habitants et ses usagers, le terme de quartier renvoie également à des dimensions subjectives (ou intersubjectives) de l'expérience que ces derniers ont de l'espace urbain. Pour reprendre la définition minimale de Perce, son quartier, c'est "la partie de la ville dans laquelle on n'a pas besoin de se rendre, puisque précisément on y est."¹, une définition qui, on le voit, ne permet guère au nouveau venu d'en tracer d'office les limites précises...

¹ Perce, Georges (1985) *Espèces d'espaces*. Paris Ed. Galilée p.79

On remarquera en outre que la définition du quartier comme lieu de résidence peut sembler singulièrement réductrice quand on considère la mobilité des habitants dans l'ensemble de l'agglomération. Si le quartier peut représenter indéniablement un espace auquel ses habitants s'identifient, la prise en compte de la catégorie des usagers nous interdit d'en faire un « modèle réduit du local »² qui se suffirait à lui-même.

Le développement de Genève sur la rive droite

La ville de Genève présente jusqu'au milieu du 19^e siècle le caractère d'une ville fermée, enserrée dans un réseau de fortifications qui empêche son développement. La destruction des remparts, sous le régime radical de James Fazy, va permettre à la ville de s'étendre sur les terrains gagnés, avec la construction de logements, mais surtout d'écoles, d'édifices publics et d'infrastructures ferroviaires. Cette extension urbaine touche rapidement la rive droite du Rhône, avec l'aménagement des rives du lac, la construction de la gare de Cornavin et le tracé de nouvelles voies de communication.

La rive droite est à l'époque partagée entre la ville de Genève (réduite à la cité et au faubourg de Saint-Gervais) et la commune du Petit-Saconnex. Cette dernière couvre un vaste territoire de campagne, des falaises de Saint-Jean à Sécheron, où se sont constitué de grands domaines bourgeois dont les noms sont restés inscrits dans la géographie : Vieusseux, Villars, Budé, Beaulieu ou Vermont. Plus haut sur la crête, le village du Petit-Saconnex présente encore au début du siècle un caractère rural, même si quelques constructions préfigurent déjà une extension de l'agglomération : l'édification de l'asile des vieillards, de la première école des Crêts, à partir du milieu du dix-neuvième siècle, et le tracé des voies du tram, inauguré en 1894. Durant le vingtième siècle, la commune va s'urbaniser progressivement et de manière différenciée, d'abord le long sur l'espace actuel du quartier de la Servette, puis progressivement en direction du village du Petit-Saconnex.

La fusion de communes genevoises

Les communes genevoises sont constituées en 1798, durant la période sous domination française. Elles se maintiennent dans leurs frontières sous la Restauration, et vont acquérir après la Révolution de 1846 une structure administrative et politique comparable à celle qui existe actuellement, avec un conseil municipal et un exécutif communal (le Conseil

² LEVY, J. (1989) « Quels espaces pour la démocratie urbaine » in GAGNON, C., KLEIN J-L et TREMBLAY M. : *Le local en mouvement*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi. Cité par JOYE, Dominique et SIMONIN, Alain (1995) : *Démocratie et participation locale. Rapport de recherche pour la Ville de Genève*. Rapport de recherche n°128 Février 1995 Institut de recherche sur l'environnement construit. Département d'architecture. Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Lausanne. 54 p.

administratif pour la ville de Genève, un maire et ses adjoints pour les autres communes.) Dans les dernières années du dix-neuvième siècle, compte tenu de l'afflux des travailleurs attirés par les emplois concentrés dans les centres urbains, les frontières des communes entourant la cité sont rapidement dépassées par le développement de l'agglomération. Les classes populaires délogées du centre-ville viennent grossir le nombre des habitants des faubourgs qui s'étendent rapidement. Ce développement se fait de façon assez anarchique, du fait du manque de législation adéquate, mais également dans la mesure où ce territoire urbain en pleine croissance dépend de différentes autorités. Durant les premières décennies du vingtième siècle, l'idée d'une fusion entre la Ville de Genève (alors réduite à la cité) et les communes périurbaines (Plainpalais, Eaux-Vives et Petit-Saconnex) voit le jour. Cette idée rencontre d'abord beaucoup de résistance, autant de la part des communes concernées que des autorités cantonales. Son approbation par voie populaire, en 1930, entraîne le transfert d'un certain nombre de compétences des communes à l'Etat, notamment en matière d'aménagement du territoire.³

La fusion va permettre également d'harmoniser l'évolution des communes périurbaines. Au début du siècle, on observe en effet de grandes différences entre ces dernières. La commune des Eaux-Vives, qui a attiré une population assez fortunée, et celle de Plainpalais qui a connu une forte industrialisation, sont comparativement plus riches que celle du Petit-Saconnex, dont le développement a été entravé par la barrière urbaine des voies de chemin de fer. Cette dernière, malgré les aides fournies par le canton, connaît même une crise financière durant l'entre deux guerres et peine à faire face aux charges qu'implique le développement des nouveaux équipements publics (entretien du réseau routier, canalisations, écoles, édifices publics, etc ...).

La localisation de la gare à Cornavin a d'ailleurs fait l'objet de longues polémiques : ce choix dicté à l'origine par des raisons d'accès direct au centre de la cité va se révéler rapidement contradictoire avec les tracés des voies de circulation routières vers la périphérie. Un projet de déplacement de la gare à Beaulieu sera envisagé par les autorités municipales, mais jamais réalisé.

Le quartier de la Servette

Le quartier la Servette, au carrefour des anciennes voies de communication qui permettaient de relier Genève et le pays de l'Ain, proche du centre urbain, est pratiquement vierge de construction durant la première moitié du dix-neuvième siècle. L'urbanisation commence par le bas, dans l'actuel quartier de la Prairie, où sont édifiés écoles et immeubles d'habitation

³ ROTH, Hansjörg (2000) : *La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930*. Mémoire de licence d'histoire générale de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, sous la dir. de François Walter (Unité d'histoire nationale et régionale) Genève 2000 121 p.

(dont des logements ouvriers), selon une trame assez serrée, en îlot triangulaire. Sur le haut, autour des tracés actuels des rues de la Servette et Liotard, se construisent d'abord des maisons individuelles, selon un parcellaire découpé en petits lotissements. L'implantation progressive de l'industrie sur le secteur voisin des Charmilles, puis des organisations internationales en plusieurs étapes à partir des années 20, va contribuer à une densification continue de ce secteur. Les premières constructions seront remplacées progressivement, dès le début du vingtième siècle, par des immeubles qui prennent place en front de rue et constituent de grands îlots rectangulaires. On reconnaît encore aujourd'hui ce tissu urbain, avec des belles façades côté rue et des cours intérieures moins soignées. Il représente un bon exemple de l'application des premières législations qui donnent à l'Etat les moyens de gérer l'agrandissement de la ville, en particulier, de la loi de 1895 sur "les routes, la voirie, les constructions, les cours d'eau, les mines et l'expropriation". Ce qui importe alors est le respect du tracé des voies de circulation et l'alignement des constructions. La planification à une échelle plus vaste, qui détermine des zones spécifiques dans l'agglomération urbaine, n'est pas encore à l'ordre du jour. Les industries s'établissent spontanément sur les terrains disponibles et sont progressivement enserrées par de nouveaux quartiers d'habitations. Ce type d'implantation est encore visible dans le secteur des Charmilles ou de Chandieu. Le quartier de la Servette, plus résidentiel, continue à se densifier durant les années 30 jusqu'à la limite marquée par le tracé toujours actuel de l'avenue Wendt et de la rue Hoffmann⁴. Au delà, un autre type de tissu urbain se développe, tributaire de nouvelles options urbanistiques et architecturales : les cités-jardins.

Cités ouvrières et coopératives d'habitations : l'exemple de Vieusseux

Durant le dix-neuvième siècle, la réalisation de logements économiques est relativement marginale à Genève. Les opérations de constructions sont le plus souvent ponctuelles et menées par des sociétés privées ou des fondations, animées de préoccupations hygiénistes. Dans le contexte politique libéral de l'époque, le rôle accordé à l'Etat en la matière reste très limité, son intervention se bornant en général à garantir les fonds engagés. Cette situation va sensiblement changer durant la période qui suit immédiatement la première guerre mondiale. D'une part, dans un contexte de crise économique qui voit la montée des partis de gauche, la question du logement social se repose de manière plus polémique. De l'autre, les nouveaux modèles de construction de cités résidentielles développés par des architectes et urbanistes dans les métropoles industrielles d'Europe commencent à se diffuser. L'application de ces modèles est rendue possible par le développement des coopératives d'habitations à partir de 1918, à la faveur d'une nouvelle politique de subventionnement et d'octroi de droit de superficie de la part des autorités fédérales, cantonales et communales.

⁴ La route de Meyrin, entre le carrefour av. Wendt-Servette et le Bouchet, ne sera percée qu'au milieu des années 20.

A Genève, la création de la Société Coopérative d'Habitation (SCHG), en 1919, va marquer le début des opérations d'envergure en matière de logement ouvrier sur la rive droite. La cité-jardin d'Aïre, construite au début des années 20 sur l'initiative de cette société, est représentative d'une orientation urbanistique qui a vu le jour quelques décennies plus tôt en Angleterre : construire en dehors de la ville pour fournir aux classes populaires des logements familiaux aérés et des jardins. Conformément à la pensée hygiéniste en vigueur à l'époque, les projets immobiliers de la SCHG s'inscrivent aussi dans le sens d'un progrès social, parallèlement aux mesures de limitation du temps de travail et à la mise en place des premières assurances sociales⁵.

Mais le modèle de la cité-jardin, particulièrement dispendieux en espace, montre vite ses limites⁶. Compte tenu de la concurrence des sociétés immobilières privées, les coopératives vont être contraintes de rechercher d'autres formules de logements plus économiques.⁷

La construction de la première Cité-Vieusesse, à partir de 1929, correspond à cette nouvelle optique : créer des logements collectifs en conservant la qualité d'un environnement comparable à celui de la cité-jardin. L'influence des idées modernistes est très forte chez les architectes qui travaillent à ce projet (dont Maurice Braillard, à qui a été confié la réalisation du plan d'ensemble). Elle s'exprime à tous les niveaux, de la conception des appartements à l'aménagement du site, conformément aux principes énoncés dans les premiers congrès d'architecture moderne et à l'exemple des *siedlungen* construites dans les périphéries des grandes villes allemandes. Si les appartements présentent un confort nouveau pour l'époque, leur taille est réduite au minimum. Chaque espace est rationnellement étudié et répond à une fonction précise : une cuisine-laboratoire, des chambres séparées, une salle d'eau et une salle de séjour. Les bâtiments, de trois ou quatre étages, sont construits selon des procédés simples et bon marché. Ils sont disposés sur le site de façon à favoriser l'ensoleillement et l'aération. Enfin, l'intégration de l'ensemble au tissu urbain est l'objet de réflexion et de planification. Une attention est portée à la proximité de cheminement, aux voies de transports publics et à la présence d'équipements collectifs.

La Cité-Vieusesse a pu apparaître à l'époque de sa construction comme une cité modèle. Mais le succès attendu n'est pas au rendez-vous. Contrairement à la cité-jardin d'Aïre, qui a accueilli des sociétaires, plus susceptibles de se sentir concernés par les affaires de la coopérative, les appartements de la Cité-Vieusesse sont des locatifs dans lesquels emménage

⁵ v. CHAROLLAIS, Isabelle, MARCHAND, Bruno (sous la direction de) (1991) : "Cités-jardins ou blocs locatifs ?" in *Architecture de la raison. La Suisse des années 20 et 30. Essais*. . Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 1991

⁶ Abordable pour les employés bénéficiant de salaires fixes, les habitations construites à Aïre s'avèrent souvent inabordables pour les populations ouvrières. Pour un historique plus complet, voir LESCAZE, Bernard, HILER, David, FREI, Anita (1994) : *L'histoire du logement social à Genève (XIXe - XXe siècle) : 1919-1994, 75 ans de la Société Coopérative d'Habitation Genève*. Genève, SCHG 1994 351 p.

⁷ voir CHAROLLAIS, Isabelle, MARCHAND, Bruno (1991) op.cit. pp 166-167

la population de l'ancien quartier du Seujet, rasé à la fin des années 20. Ces nouveaux habitants, s'ils bénéficient de meilleures conditions d'habitation, se montrent parfois insatisfaits de leur délogement et de leur installation à la périphérie. La Société Coopérative peine à faire rentrer les loyers et connaît des difficultés financières qui vont en s'aggravant avec la crise des années 30 et la seconde guerre mondiale.

Cette première phase de construction de l'ensemble de Vieusseux est directement suivie par l'édification, sur le même site, de quatre groupes de logements pour le compte de la Fondation pour le logement des personnes âgées et isolées (FLPAI). Dans l'après-guerre, la Cité-Villars (le long de la route de Meyrin) et la Cité-Franchises (sur le haut de la parcelle, près de la maison de maître de l'ancien domaine), viennent compléter l'ensemble. Ces dernières réalisations présentent un parti pris moins audacieux, moins modernistes que les précédentes. Les toitures plates de la première Cité-Vieusseux, qui avaient connu de gros problèmes d'étanchéité, sont abandonnées au profit de toits en pente, les appartements présentent des espaces sensiblement plus grands, et l'ensemble une facture plus classique.

Si la Cité-Villars et la Cité-Franchises se sont maintenues jusqu'à nos jours, la plus grande partie des bâtiments des années 30 (la première Cité-Vieusseux et la "cité-vieillesse" de la FLPAI), fortement dégradés durant les années de guerre et peu adaptés aux nouvelles normes de confort, sont détruits dans la seconde moitié du vingtième siècle. La reconstruction de la Cité-Vieusseux est envisagée par la Société Coopérative d'habitation dès le milieu des années 60. Elle est menée en plusieurs étapes jusqu'à la fin des années 80, ce qui permet de reloger les habitants des bâtiments détruits, au fur et à mesure, sans résilier de bail. Les options choisies sont radicalement différentes. La construction de tours, confiée aux architectes Honneger, permet d'offrir de meilleures conditions d'habitat, tout en dégagant une importante surface au sol. Les cheminements sont revus, on prend en compte la circulation automobile, qui s'est fortement accrue dans ces premières décennies de haute conjoncture économique.

Le nouvel ensemble, contrairement aux premières opérations menées par la SCHG, ne présente pas une grande originalité et ne diffère pas des nouvelles constructions qui apparaissent, à la même époque, dans le quartier (dont les tours de l'avenue Ernest-Pictet, également réalisée pour le compte de coopératives). La création d'arcades commerciales sur plusieurs niveaux au centre de la cité constituait la seule nouveauté. Ces dernières ne rencontrent cependant pas le succès escompté. Les supermarchés Coop, contactés pour s'installer dans les arcades, déclinent l'offre qui leur est faite, et les locaux sont finalement loués à des services du canton et de la ville.

Actuellement, les cités de Vieusseux, Villars et des Franchises sont toujours gérées par le conseil d'administration de la SCHG, et une grande partie des habitants sont des sociétaires. La participation de ces derniers à la gestion de leur habitat a été variable au fil des dernières décennies. Regroupés en association à la fin des années 40 (l'Association des Intérêts de Vieusseux, Villars et Franchises), les habitants revendiquent la mise en place d'équipements

collectifs et publics. Dans les années 70, l'association représente face aux instances directrices de la coopérative un rôle de contreponds assez comparable à celui des associations de quartier qui apparaissent à la même époque dans l'ensemble de la ville. Elle est aujourd'hui en perte de vitesse, peinant à recruter et à motiver les habitants des trois cités.

La Fondation pour le logement des personnes âgées et isolées (FLPAI) a pour sa part transformé ses immeubles de logement en EMS. Elle prévoit de construire des nouveaux immeubles le long de la route des Franchises, en association avec la SCHG. Mais ce projet de démolition-reconstruction de trois immeubles jugés vétustes a rencontré l'opposition des défenseurs du patrimoine, qui désirent préserver les derniers vestiges des anciennes cités.

L'installation des organisations internationales

En comparaison de l'ampleur des opérations immobilières qu'ont connu les grandes métropoles européennes, le développement des cités ouvrières à Genève est resté limité⁸. On peut l'expliquer en partie par l'influence croissante que va exercer le secteur tertiaire. Sur la rive droite, défavorisée durant la première moitié du vingtième siècle, l'installation des organisations internationales va entraîner une forte demande dans le secteur hôtelier et immobilier. La perspective d'acquérir une stature internationale exige la création de nouvelles infrastructures et d'équipements publics, ainsi qu'un embellissement du cadre urbain. Suite à l'installation du BIT au bord du lac et du Palais des Nations sur le site de l'Ariana (durant les années vingt et trente), le secteur entre Montbrillant et la Servette fait l'objet de grands projets qui visent à faciliter la communication entre la ville et ce qui deviendra le secteur des organisations internationales. Des plans prévoient de vastes avenues qui relieraient directement la Gare de Cornavin à la Place des Nations, à travers la campagne Beaulieu, ou encore l'élargissement de l'avenue Giuseppe Motta. Compte tenu de l'évolution économique des années trente jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, ces projets ne verront pas le jour. Ils vont toutefois exercer une influence diffuse sur les aménagements ultérieurs dans ce périmètre.

L'après-guerre : les premiers ensembles d'habitation de la proche périphérie

Durant l'après-guerre, Genève retrouve son rôle international et connaît une période de haute conjoncture économique. L'augmentation de la population et la réduction de la taille des ménages vont susciter une crise du logement quasi endémique durant plusieurs décennies. Dans un premier temps, jusqu'à la promulgation des lois HLM de 1955, les collectivités

⁸ Mentionnons néanmoins encore ici les cités-jardins et jardins ouvriers de l'association du coin de terre, au Bouchet, à Balaxert et au Mervelet.

publiques financent la construction de logements HBM. Les coopératives de logement, pour leur part, peuvent bénéficier de subventions fédérales afin de mener à bien leurs projets. La construction des premiers grands ensembles de la rive droite, à l'instar des opérations de Beaulieu et de Vermont, s'inscrivent dans ce contexte. Menées en grande partie pour le compte de coopératives d'habitation, elles sont inspirées par les plans d'extension urbaine en zones différenciées, à l'état de projet dans les années 30. Elles préfigurent les grands ensembles résidentiels qui verront le jour dix ans plus tard, les "cités-satellite". On peut déjà y percevoir le projet de créer des entités urbaines autonomes intégrant habitations, équipements publics et commerces, ainsi que l'application de principes urbanistiques modernistes, en rupture avec le tissu urbain en îlot des anciens quartiers.

Dans le cas de Beaulieu, le plan d'aménagement conçu par l'architecte Jean-Jacques Honegger, en 1939, fixe dès le départ les principes d'urbanisation du secteur, donnant une grande homogénéité au bâti de l'ensemble : des barres disposées entre les tracés rectifiés des rues Baulacre et Grand-Pré, ménageant un vaste espace de square à l'intérieur. L'application de plans identiques et le recours à des techniques nouvelles de préfabrication industrielle permettent d'abaisser les coûts de construction. La grande modernité de ces ensembles est toutefois pondérée par des éléments tels que les toits en pente, très en retrait par rapport aux modèles du "style international" qui s'affirme dans les congrès d'architecture de l'après-guerre. De même, si la typologie des logements construits par les frères Honegger est conçue à partir d'une échelle normalisée que l'on retrouve tout au long de leur production, le modèle des espaces minimaux et rationnellement calculés des années trente est abandonné : la typologie des appartements des "immeubles Honegger" intègre des espaces plus spacieux, adjoignant en particulier une salle à manger au modèle de la "cuisine-laboratoire".

L'ensemble de Beaulieu, construit en deux phases, présente ainsi une grande homogénéité. Quatre immeubles sont d'abord élevés, en 1949, pour le compte de la société coopérative Graphis, en vue d'accueillir des familles de condition modeste. De l'autre côté du parc, le long de la rue du Vidollet, les deux bâtiments dits "United Houses" seront construits pour une société privée. Ils comprennent des logements plus petits (des studios et des deux pièces), mais de standing plus élevé, destinés, à l'origine, aux fonctionnaires internationaux.

L'ensemble de Vermont présente pour sa part une structure un peu différente dans l'implantation des immeubles, les gabarits de ces derniers et la taille des appartements. Le respect du site a été ici également prépondérant, mais les barres se prolongent le long des voies de circulation, articulées en amphithéâtre autour d'un parc, qui acquiert ainsi un caractère plus privatif. Les immeubles présentent des tailles variables, et les appartements, une plus grande diversité que dans l'ensemble Beaulieu. Dans les mêmes allées, on retrouve des logements familiaux, des studios et des deux pièces (en particulier dans la tour et les bâtiments proches de la place des Nations). Commencé à la fin des années 40, cet ensemble de près de mille logements ne sera terminé que dix ans plus tard. Il sera complété par un

centre paroissial, au milieu du parc. Le projet de construction d'école, pour laquelle a été réservé un emplacement, ne sera jamais réalisé.

Les ensembles de Vermont et de Beaulieu n'ont pas connu de transformations majeures depuis l'époque de leur construction. On y observe actuellement une forte proportion des personnes âgées : dans une large mesure, les logements qui avaient accueillis à l'origine des familles ont été quittés par la génération des enfants parvenus à l'âge adulte et sont occupés par les parents retraités, qui apprécient la tranquillité que connaît le quartier. Ces prochaines années toutefois, la proportion de familles et le nombre de jeunes risquent d'augmenter. L'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier de la Voie Creuse ("les nouveaux immeubles de Montbrillant") a contribué à une fréquentation accrue des espaces publics, et la construction récente entre les rues Baulacre et de Montbrillant d'un nouveau Cycle d'Orientation (qui accueille près de 600 adolescents) suscite l'inquiétude de certains riverains. Le projet d'installation d'une Maison de quartier dans la Villa Baulacre a d'ailleurs déjà fait l'objet d'une pétition. Le problème actuel est peut-être comparable à celui que le refus de l'école projetée dans le parc Vermont a révélé il y a une dizaine d'années : celui d'une opposition entre les générations, les générations âgées voulant conserver le privilège d'un quartier calme et non exposé aux problèmes sociaux et à la turbulence de la jeunesse. Les transformations en cours du périmètre de Sécheron, de la Voie Creuse et de la place des Nations, vont certainement confirmer ce "désenclavement" des quartiers de Vermont et de Beaulieu.

Les années 60 : la construction de grands ensembles autour du Petit-Saconnex

Au cours des années 60, l'explosion démographique et urbaine se poursuit. Au centre ville, la population décroît au profit de l'implantation d'un secteur tertiaire en pleine extension, tandis que la construction des "cités-satellites", rendue possible par les lois HLM de la fin des années 50 et le déclassement de terrains agricoles, concentre une importante population à la périphérie. Ce phénomène n'est pas nouveau, mais il prend durant ces années une ampleur qu'il n'avait pas connue jusqu'alors, autant en terme de nombre de logements construits que d'extension territoriale de l'agglomération au niveau régional. L'augmentation des transports (et en particulier des transports privés) qui en résulte va durablement orienter les débats urbanistiques sur les questions relatives à la circulation. Ces préoccupations sont très présentes dans le schéma directeur mis au point par la nouvelle commission d'urbanisme, créée à l'époque par le Grand Conseil. Connu sous le nom de "plan alvéolaire", ce document présente les lignes directrices d'une extension urbaine organisée autour de la création de grands axes de circulation et de voies express intra-urbaines délimitant chacune des unités de territoire (les "alvéoles"). Ce traitement du territoire en zones différenciées s'inscrit dans la perspective d'une agglomération en pleine expansion, qui devait atteindre, selon les estimations de l'époque, le chiffre de 800'000 habitants avant la fin du siècle... Un chiffre qui, on le constate aujourd'hui, n'a largement pas été atteint.

Cet urbanisme des grands projets touche très tôt la rive droite. Après la densification du secteur de Montbrillant, le Petit-Saconnex, entre la gare, les organisations internationales et l'aéroport, devient très vite un périmètre primordial pour l'extension de la ville. Les domaines encore vierges de construction sur le haut des crêtes vont permettre d'envisager la construction de vastes ensembles résidentiels, sur des sites de qualité, offrant une vue dégagée sur la ville et de bonnes conditions d'accessibilité. L'ensemble de Budé, construit entre 1958 et 1962 sur ce périmètre, est contemporain de ceux de Meyrin ou d'Onex. Compte tenu de sa situation à proximité des organisations internationales, il ne présente cependant pas le même caractère que ces derniers. Il comprend une plus grande proportion de logements de standing élevé, des toitures terrasses aménagées en jardins et piscines. Les principes modernistes apparaissent ici plus clairement que pour les ensembles de Beaulieu ou de Vermont : des barres posées librement dans un vaste espace vert, des gabarits plus hauts, des portées plus élevées qui permettent de ménager de larges espaces, des baies vitrées. Fermé du côté de la route de Ferney, l'ensemble s'ouvre vers l'ancienne maison de maître. Sur les terrains avoisinants, cédés à la ville et au canton, sont construites plusieurs écoles et un parc public est aménagé.

La densification du Petit-Saconnex se poursuit avec la construction de la Tourelle, entre 1965 et 1970. L'option choisie ici est celle de la reconstitution d'un îlot : les barres forment un vaste quadrilatère autour d'un parc privé, à l'usage des habitants. Les logements, de bonne qualité, présentent des tailles variables, du deux-pièces au huit-pièces en duplex dans les derniers étages.

Les autres grands ensembles d'habitation qui sont construits au Petit-Saconnex (par exemple le long de l'avenue de Moillebeau ou du chemin du Champ d'Anier) présentent globalement les mêmes caractéristiques que ceux de Budé et de la Tourelle. Un bon nombre d'entre eux a été rénové au cours des années 90.

Le tournant des années 70

La seconde moitié des années 70 marque un ralentissement dans l'extension de la ville sur sa périphérie. Suite à la crise pétrolière de 1973, la conjoncture économique se dégrade, provoquant l'apparition du chômage et une stagnation de la population résidente. Le modèle de la croissance continue, très puissant dans la décennie précédente, commence à être remis en cause tandis que les préoccupations écologiques gagnent du terrain. En matière d'urbanisme, le modèle du grand ensemble implanté à la périphérie n'apparaît plus comme une solution à long terme. Témoin de ces changements, le plan directeur de 1975 préconise d'ailleurs une utilisation plus mesurée de la zone agricole et une densification des espaces déjà urbanisés. Une gestion plus pragmatique des ressources s'impose au dépend des grands projets de la décennie précédente, notamment en matière d'aménagement du territoire. C'est l'époque où l'idée de "construire la ville en ville" s'affirme comme nouvel objectif du futur

développement urbain. Les dernières "cités-satellite" (dont les Avanchets, entre 1973 et 1977) seront construites durant cette décennie.

Au centre-ville, la restructuration des anciens quartiers va rencontrer durant cette période l'opposition croissante de mouvements d'habitants, qui se mobilisent contre l'emprise de plus en plus importante des secteurs tertiaires et commerciaux, au détriment des logements. Sur la rive droite, la "rénovation urbaine" prend des formes différenciées. Dans les quartiers centraux de Saint-Gervais et des Pâquis, les démolitions-reconstructions massives menées depuis les années 50 se poursuivent d'une manière plus discrète et ponctuelle (on parle à ce propos de "rénovation diffuse"), mais non moins déterminantes sur le cadre urbain. A l'opposé, le quartier des Grottes, dont la plus grande partie des terrains et des immeubles ont été acquis par la municipalité, fait l'objet d'un vaste projet immobilier qui implique la démolition totale des anciennes habitations. La mobilisation des associations d'habitants (et en particulier de l'APAG, l'"Action populaire aux Grottes") depuis la fin des années 60 va amener, quelques quinze ans plus tard, à une forme de rénovation plus respectueuse et mesurée de ce quartier, une "réhabilitation douce" qui maintient la plus grande partie du tissu urbain préexistant.

A la Servette, la densification du quartier se poursuit et suscite également, au début des années 80, une réaction de la part d'habitants réunis en association. Les revendications relatives au logement ont acquis alors une dimension et une audience politique plus large. Des manifestations sont organisées par la FAQH pour dénoncer la spéculation immobilière et le maintien d'un millier d'appartements inoccupés en ville de Genève. Le mouvement de "relocation forcée" (occupation illégale d'appartement, avec le soutien des associations de quartier), initié aux Grottes, se poursuit dans d'autres quartiers de la ville. L'association de défense des habitants du quartier de la Servette se joint à ce mouvement. Elle s'oppose aux futurs plans d'aménagement du quartier qui prévoient la destruction-reconstruction d'immeubles et la suppression d'espaces verts. Des occupations sont menées dans un immeuble de la rue Edouard Racine et des maisons particulières à l'avenue Soret, menacées de destruction.⁹

Les mouvements d'habitants dans les quartiers vont connaître des fortunes diverses. Nombre d'associations ne se maintiennent dans le long terme qu'à l'état de veilleuse, se mobilisant à l'occasion d'un projet concernant leur quartier. D'une façon générale, on peut relever néanmoins que leur influence a été grandissante, notamment en matière de législation (compte tenu de l'implication de certains membres dans les sphères politiques) ou en matière de concertation sur les questions relevant de l'aménagement du territoire.

⁹ BERNASCONI, Marie ; VALIQUER, Nicole (1983) : *La Jonction, un quartier et son devenir : enjeux et pratiques d'une association d'habitants* Université de Genève. Département de sociologie. Genève 1983 151 p. p. 73

Evolution actuelle

Le secteur de Servette / Petit-Saconnex comprend un bon nombre de zone de villas, dont le lotissement est parfois assez ancien. Compte tenu des nouvelles options inscrites dans les plans directeurs cantonaux, dont la préservation de la zone agricole et la densification des espaces déjà urbanisés, ces zones villas déclassées en troisième zone de développement sont soumises à la pression exercée par l'extension de la ville. Dès la fin des années 70, des projets sont conçus pour ces espaces. Ces derniers sont cependant d'ampleur plus modeste que ceux réalisés dans les années 60 : le modèle des cités suscite désormais la réprobation, et les parcellaires morcelés en petites unités des zones constructibles ne permettent pas d'y concevoir de grandes opérations. Les projets prévoient une certaine mixité de logement (une part de logement social est imposée par les pouvoirs publics pour les constructions en troisième zone de développement) en appliquant des densités moins élevées. En matière d'aménagement, une attention est portée à l'équipement public dans ces nouveaux quartiers, à la création d'espaces verts et à l'amélioration des cheminements. Le respect de la structure de quartier, à petite échelle, et la création de nouvelles centralités sont à l'ordre du jour. Le quartier des Genêts, en cours de transformation depuis les années 80, en donne un bon aperçu, même si la mixité souhaitée dans le projet d'origine n'est peut-être pas réalisée.

Au morcellement parcellaire des zones de développement et à la difficulté d'y acquérir des parcelles suffisamment vastes pour des opérations immobilières s'ajoute un troisième obstacle : la mobilisation des habitants de ces quartiers, réunis en associations parfois depuis le début des années 80. Ces groupements vont exercer une influence non négligeable sur les décisions concernant l'affectation de ces zones. Les revendications touchant à la préservation des espaces verts et du patrimoine ont gagné une audience importante depuis deux décennies, et les associations d'habitants obtiennent souvent le soutien des habitants des quartiers urbanisés. Ce phénomène est observable dans le périmètre entre la Servette et le Petit-Saconnex. Durant les années 90, les plans localisés de quartier (PLQ) des secteurs du Mervelet et de la Forêt font l'objet de référendums (respectivement en 1993 et 1995), qui sont acceptés en consultation populaire. Trois ans plus tard, le projet d'urbanisation du triangle Rod-Soret-Soubeyran, plus proche du centre de la Servette, connaît le même sort devant les urnes.

Ces différentes oppositions sont compréhensibles, si l'on pense notamment à l'urbanisation importante qu'ont connu les secteurs de Liotard et de Soubeyran. Elles placent cependant les autorités et les urbanistes devant des choix difficiles, qui renvoient pour une part aux orientations prises depuis les années 70 (limiter l'extension de la ville sur sa périphérie) mais également à la question de la place accordée au logement social et au coût engendré par la création de nouveaux équipements (qui augmente si l'on doit construire hors de la ville).

Il faut relever qu'en matière d'aménagement, Genève représente un cas particulier parmi les villes de dimensions comparables : un territoire cantonal exigu, une grande proximité des

zones villas et des zones urbanisées, un rôle décisionnel réduit des communes en matière d'aménagement. Notons à propos du périmètre qui nous intéresse qu'un projet d'urbanisation du secteur de Châtelaine-Villars, jouxtant le Bouchet et la Cité-Vieusseux, est aujourd'hui à l'étude.

Les oppositions aux projets de densification ne concernent toutefois pas uniquement les zones villas. La préservation des espaces de verdure est également un motif de mobilisation pour les habitants du secteur de Vermont. Nous avons déjà mentionné le référendum concernant la construction d'une école à l'intérieur de cet ensemble d'immeuble. Plus généralement, l'aménagement du secteur des organisations internationales (réalisé jusqu'à présent le plus souvent au coup par coup) a révélé une coexistence difficile avec le contexte local durant ces dernières décennies. En 1998, le plan localisé de quartier de la Place des Nations est rejeté en votation populaire, suite au référendum lancé par un comité regroupant associations de quartier et de défense du patrimoine (et soutenu par l'alliance de gauche et les Verts.). L'aménagement de ce secteur renvoie à des enjeux contradictoires : économiques ou liés à la présence des organisations internationales, sociaux, écologiques ou patrimoniaux (en particulier en ce qui concerne l'affectation de la campagne Rigot, derrière les bâtiments du cycle de Sécheron). Ces multiples enjeux donneront encore certainement lieu à des polémiques et oppositions dans les années à venir. Un certain nombre de transformations seront d'ailleurs inéluctables, dans la mesure où l'ensemble des secteurs adjacents est encore en cours d'aménagement. Le secteur de la Voie-Creuse devrait accueillir des nouveaux immeubles d'habitations, et celui de Sécheron les bâtiments de l'entreprise Sérono, une nouvelle activité qui va drainer une importante main d'œuvre étrangère. Enfin, de l'autre côté de la place des Nations, un vaste projet sur un périmètre qui recoupe les frontières des trois communes de Genève, du Grand-Saconnex et de Pregny-Chambesey (le "Jardin des Nations") a récemment été publié sous la forme d'un plan directeur de quartier. Il prévoit la construction de tours de 16 étages sur les parcelles adjacentes au Petit-Saconnex, de l'autre côté de la route de Ferney. Ces immeubles seraient destinés aux organisations internationales et aux organisations non-gouvernementales.

Centres de loisirs, Maisons de quartier

On remarque que le secteur CASS de la Servette / Petit-Saconnex est relativement sous-équipé en Maison de quartier et Centre de loisirs. Mis à part la villa Dutoit, qui joue plutôt le rôle d'un centre culturel, le Petit-Saconnex en est dépourvu. Du côté de la Servette, on note la présence du Centre de loisirs des Franchises, près de la cité Vieusseux, et de la Maison de Quartiers des Asters, à l'angle de la rue Hoffmann et de la rue Schaub. Présente dans le quartier depuis les années 70, cette dernière couvre un très vaste périmètre et ne suffit plus aujourd'hui à répondre aux demandes des habitants en matière d'animation ou de prise en charge des enfants et des jeunes. Limitée dans ses moyens, autant en personnel qu'en locaux

disponibles, l'équipe de la MQ a lié des contacts avec de nombreuses associations et institutions du secteur, en vue de coordonner les différentes actions sur le quartier.

En particulier, dans le périmètre entre la place des Nations et la Servette, qui a vu l'arrivée de nombreuses familles durant les années 80 et 90 (aux Grottes, à la voie Creuse et dans les "nouveaux immeubles de Montbrillant"), des initiatives privées ont vu le jour pour parer au manque de structures existantes (crèches parentales aux Grottes et à la Voie Creuse, associations de quartier, etc.) et des démarches ont été entreprises par des groupes d'habitants afin d'obtenir des structures d'accueil, mais sans succès. Ayant pris connaissance des différents projets, la MQ des Asters-Servette réunit au milieu des années 90 les différentes parties dans le but de renforcer les coopérations. Une association commune, l'AAQGCM (Association pour l'Animation des Quartiers des Grottes-Crochettes-Montbrillant) naît de cette réunion et tient sa première assemblée générale en 1996 à la Maison Verte des Grottes. Après sa reconnaissance comme "Association conventionnée" par la CCCLR (Commission Cantonale des Centres de Loisirs et de Rencontre), l'association s'active à trouver des locaux. Dans l'intervalle, sa "maison de quartier ambulante" ("Pré en Bulle") organise des animations ponctuelles, des fêtes et des centres aérés pour les enfants. Des animateurs mettent sur pied des activités mobiles dans les quartiers, dont des ateliers itinérants de cirque et de réparation de vélo. Une attention particulière est prêtée aux pré-adolescents qui seraient, selon les habitants, "de plus en plus nombreux dans le quartier"¹⁰. L'idée n'est toutefois pas de créer une seule structure mais de travailler en complémentarité avec celles qui existent déjà.

"Pré en Bulle" est installée aujourd'hui dans des locaux à la rue Montbrillant, dans l'îlot 13. Elle devrait déménager à l'avenir à la rue Baulacre, à proximité du nouveau cycle d'orientation.

¹⁰ AMANN, Eric, ARNOUX, Didier (1998) : "Ils sont de plus en plus nombreux dans le quartier." Etudes sur la population des pré-adolescents des quartiers Grottes, Crochettes, Montbrillant. Travail de recherche E.S.T.S. Juin 1998 131 p.